



# BASCULE COMPTABLE :

# AVE CHORUS

# DOLURITE SALUTANT \*

Les agents concernés redoutaient fortement la bascule de la comptabilité Etat dans le progiciel CHORUS. L'expérience de la première semaine post bascule n'est pas faite pour les rassurer.

La méthode de non-communication de la DGFIP vis à vis des services comptabilité du réseau y était pour beaucoup.

En effet, lors de la dernière rencontre avec les services centraux, le 12 septembre 2011, les tests étaient réputés bien avancés et satisfaisants et donc la décision de « GO » ou « NOGO » semblait devoir tomber rapidement. La délégation F.O.-DGFIP avait alors insisté sur le fait qu'il devait y avoir transparence car de nombreux agents se souvenaient des désagréments du passage au « palier » qu'ils avaient mis des années à maîtriser. Notre position a toujours été très claire, F.O.-DGFIP n'est pas pour une bascule sans analyses contradictoires sur des résultats probants de tests métiers. Le risque est trop grand pour le quotidien des agents de la Comptabilité comme pour les

créanciers de l'État dans une période économique difficile. En outre, il ne faut pas écarter les réactions négatives de la Cour des Comptes si la DGFIP était dans l'impossibilité de garantir une reddition de qualité des comptes de l'État pour l'exercice 2012.

Pourtant depuis septembre, les agents n'ont plus eu de point d'avancement sur les tests mais les formations se sont poursuivies, au cas où.

Ce que nous avons craint s'est bien produit car, à défaut d'informations, ce sont les rumeurs sur les résultats des tests qui ont déstabilisé les agents et apporté à leurs inquiétudes.

Au niveau national, c'était le black-out complet sur l'information et il a fallu attendre le 22 décembre, soit 6 jours ouvrables avant la fin d'exercice, pour apprendre officiellement que la bascule au 1<sup>er</sup> janvier 2012 avait été actée le 15 décembre.

Pour F.O.-DGFIP, il est évident que cette décision, pourtant tardive, apparaissait précipitée. Cette analyse rejoignait le sentiment des agents qui ne se sentaient pas prêts et redoutaient :

- de ne pouvoir maîtriser une nouvelle nomenclature qui passe de plus de 4.000 à 2.000 comptes
- de ne pouvoir assimiler la formation et la nouvelle documentation ou modes opératoires dans les 15 jours qui les séparent de la date de bascule
- de ne pouvoir récupérer tous les flux en provenance des applications remettantes à destination de Chorus
- de pouvoir dénouer toutes les écritures qui viendront s'accumuler en comptes d'imputation provisoire
- de ne pouvoir régulariser manuellement des listings d'anomalies qui ne manqueront pas de s'accumuler.

Cette absence de confiance reste accentuée par d'autres réorganisations qui, ici ou là, dans les DRFIP viennent impacter le service de la Comptabilité :

- Transfert de la gestion de la totalité des droits au comptant,
- Disparition des cellules de traitement de chèques, tâche désormais à assurer par les agents de la comptabilité.
- Rapatriement des prises en charge d'amendes ainsi que d'opérations liées aux produits des jeux.

Si en début d'année l'intégration de la majorité des flux d'écritures semble satisfaisante, l'émission des avis de règlement, la centralisation des écritures des postes comptables, les flux banque de France sont bloqués une semaine après la bascule.

Les flux MEDOC ne sont que partiellement intégrés. Des problèmes d'habilitations empêchent de nombreux agents de pouvoir travailler. Les agents déplorent des formations centrées sur le fonctionnement du progiciel trop déconnectées des besoins courants d'exercice de la mission et qui de plus ne concernent pas tous les agents des services comptabilité puisque certains ne seront formés que d'ici fin mars.

Bien entendu ces services ne sont pas sanctuarisés et seront donc mis à contribution pour participer aussi, quand cela n'a pas été anticipé, à l'effort collectif de suppression des emplois.

F.O.-DGFIP soutient les agents de la comptabilité État qui redoutaient cette bascule à juste raison. Ils en apprécient d'autant moins les discours résolument optimistes souvent tenu par leur direction locale ou lors de visite de la sous directrice en charge de la comptabilité de l'Etat.

**Les agents ne voulaient pas basculer la comptabilité de l'Etat dans CHORUS dans de telles conditions .**

**C'est eux qui vont désormais subir pendant des semaines, voire des mois, des conditions de travail stressantes et démotivantes dénoncées dès l'automne 2011 par F.O.-DGFIP.**

**« AVE CHORUS DOLURI TE SALUTANT \* »**

*\* salut Chorus ceux qui vont souffrir te saluent*

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

